

**PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR D'UNE
MAISON**

**Votre notaire a besoin de plusieurs éléments que vous devez
lui fournir (le cas échéant) :**

- La fiche de renseignement d'état civil remplie (modèle ci-joint)
- La copie de votre carte d'identité ou passeport
- Si c'est une vente par le biais d'une SCI déjà constituée :
copie des statuts + l'extrait du K-bis
- Le prix de vente :
- Est-ce votre résidence principale : OUI NON (**rayez la
mention inutile**)
- Une servitude/un droit de passage ? : OUI NON
(**rayez la mention inutile**)
- La copie du bail si le bien vendu est occupé par un locataire
(et copie de la dédite ou du congé si le locataire est parti)
Nom du locataire :
- Le titre de propriété complet (Origine de propriété/comment
êtes-vous devenu propriétaire ?)
- Le dernier avis de taxe foncière reçu
- Si vous avez fait des travaux dans les dix dernières années,
merci de les lister et joindre les factures (exemple :
changement de fenêtres, extension, ravalement de façade,
électroménager, installation radiateur/poêle, rénovation
électrique etc...)
- Si vous avez fait des travaux nécessitant l'obtention d'une
autorisation d'urbanisme (permis de construire ou
déclaration de travaux) : copie de la demande, de

l'autorisation obtenue, copie de la déclaration d'achèvement des travaux, et de la non opposition à la conformité des travaux délivrée par la mairie.

- La liste du mobilier laissé à l'acquéreur (cuisine équipée, meubles, alarme...) avec une valorisation globale
- Les diagnostics techniques (amiante, plomb, gaz, DPE, électricité...) : à faire établir ou à mettre à jour par un diagnostiqueur
- L'assainissement : indiquer le type d'assainissement
INDIVIDUEL / COLLECTIF (rayez la mention inutile)
et fournir le diagnostic réalisé par le service compétent (se renseigner auprès de la Mairie)
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) **signé**

Si la maison est située dans un lotissement, il faut fournir en plus :

- Les trois dernières assemblées générales de l'association syndicale
- Le cahier des charges régissant le lotissement (à demander à votre président)
- Les statuts de l'association syndicale des colotis (à demander à votre président)

Réf. Interne :

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Profession :

Nationalité :(joindre une copie de la carte d'identité ou de résident)

Adresse :

.....

Code Postal : [][][][][] Ville :

Téléphone : domicile :travail :portable :

E-mail :

Célibataire / en Concubinage

Pacsé (le cas échéant, joindre la convention signée+ récépissé d'enregistrement du PACS)

Marié(e):

Date du mariage :

CommuneCode Postal : [][][][][]

Contrat de Mariage (joindre une copie du contrat) Régime adopté :

Nom et résidence du Notaire :Date :

Changement de régime matrimonial (joindre une copie du contrat) Régime adopté :

Nom et résidence du Notaire :Date :

Divorcé(e) de : En instance de divorce de : Séparé(e) de corps de :

Nom :Prénoms :

Jugement du Tribunal de (ville) :Date :

Veuf (ve) de :

Nom :Prénoms :

Réf. Interne :

CONJOINT – PARTENAIRE – CONCUBIN (rayer la mention inutile)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Profession :

Nationalité :(joindre une copie de la carte d'identité ou de résident)

Adresse :

.....

Code Postal : [][][][][] Ville :

Téléphone : domicile : travail :portable :

E-mail :

Divorcé(e) de : En instance de divorce de : Séparé(e) de corps de :

Nom :Prénoms :

Jugement du Tribunal de (ville) :Date :

Veuf (ve) de :

Nom :Prénoms :

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données :L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes. La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences. Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général. Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant.